



Échancré © Marion FOUCHARD



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LPO PACA
Antenne des Alpes-Maritimes
rue Saint Michel 06 140 VENCE
☎ 04 93 58 63 85
✉ alpes-maritimes@lpo.fr
🌐 paca.lpo.fr

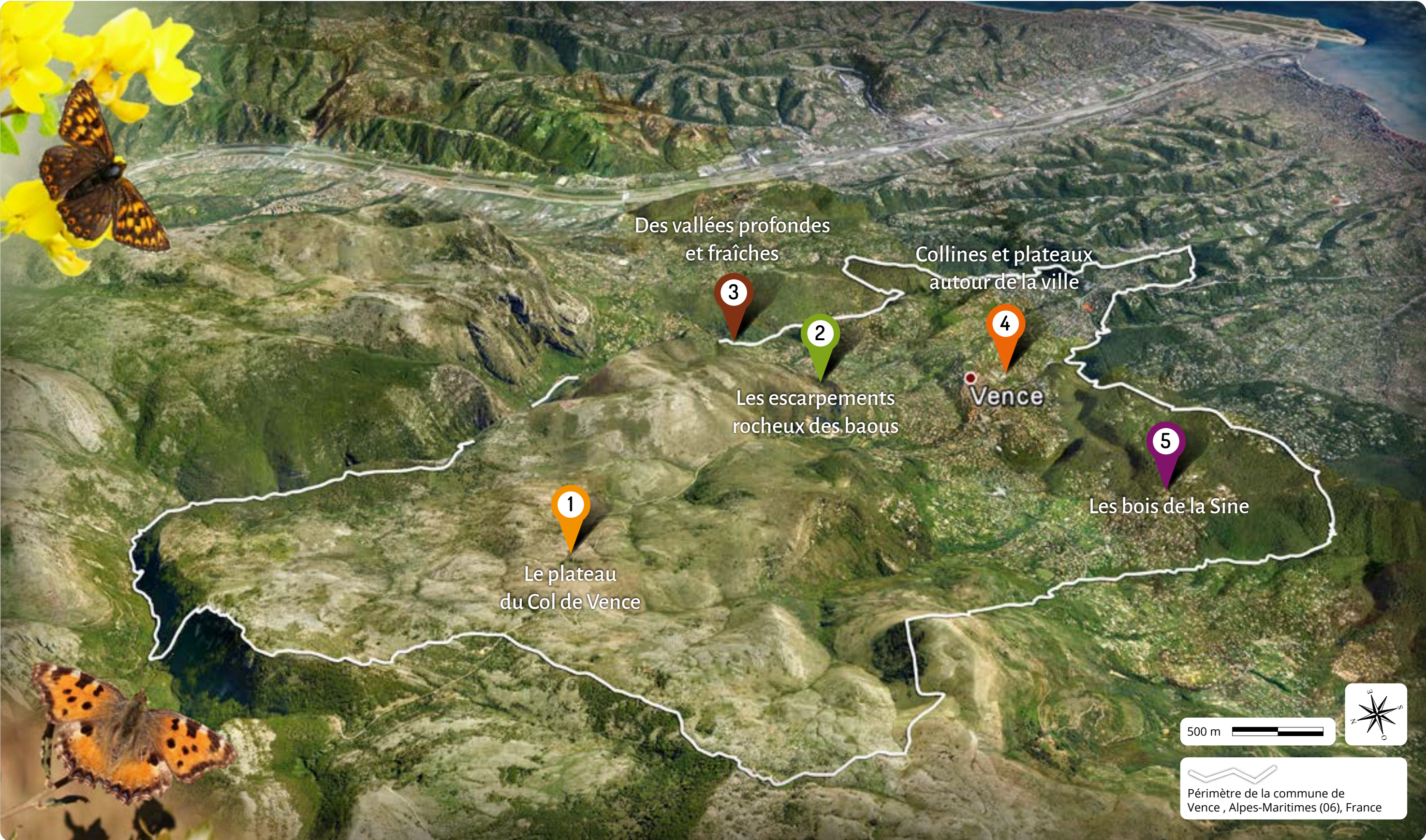


Ville de Vence
Pôle Développement Durable
Hôtel de Ville, Place Georges Clemenceau
06140 VENCE
☎ 04 93 58 43 32
✉ developpementdurable@ville-vence.fr
🌐 www.vence.fr rubrique environnement

Fond de carte : Google earth
Photos de couverture : Vence © Tangi Corveler,
Grand nacré et Azuré de l'ajonc © André SIMON
Réalisation : LPO PACA 2021
Impression : Imprimé sur papier recyclé avec
encres végétales et solvants sans alcool.

Située au centre du département des Alpes-Maritimes, la commune de Vence jouit d'une situation géographique et climatique privilégiée. Le territoire communal s'étage entre 50 m (vallée de la Cagne) et 1 031 m d'altitude (aux Fraisses du Malvan), et reçoit plus de précipitations que la frange côtière. Placée à l'extrémité sud-est des reliefs calcaires des Préalpes de Grasse, un des centres d'endémisme (zone géographique regroupant des espèces présentes nulle part ailleurs) du département, la commune de Vence accueille une palette d'habitats naturels variée expliquant ainsi la diversité de ses espèces vivantes.

Lucine © Aurélien AUDEVARD



La Grande tortue © Marion FOUCHARD

Les bois de la Sine © Micaël GENDROT

Les bois de la Sine

Principalement constituée de Chênes blancs, de Pins d'Alep et de Pins maritimes, la Sine était autrefois cultivée par les Vençois. Elle est aujourd'hui retournée à un état naturel, avec un sous-bois riche en arbustes et en lianes à feuilles persistantes et coriaces, dites « sclérophiles ». Le Céphale et le Citron de Provence la côtoient.



Collines et plateaux autour de la ville

Épousant les reliefs de la commune, les terrasses hébergeant aujourd'hui des jardins privés étaient autrefois réservées à l'agriculture (oliveraie, horticulture). Bien qu'éloignés des habitats naturels, ces jardins assurent un lieu de vie nécessaire pour la biodiversité commune et permettent ainsi la présence du Flambé ou encore du Robert-le-Diable.



Vence © Tangi CORVELER

Des vallées profondes et fraîches

Les pentes raides des vallées de la Cagne, de la Lubiane et du Malvan donnent des conditions d'exposition plus ombragées. L'humidité des cours d'eau et la condensation de l'air marin apportent plus de fraîcheur et permettent le développement de forêts de feuillus sur les pentes, mêlant Charme-houblon, Chêne blanc et Frêne à fleurs, tandis qu'au fond des vallées se développe la ripisylve. Ce sont des milieux idéals pour observer le Morio et le Thélia du Chêne.



Vallée de la Cagne © DR



Col de Vence © Jean-Marc FÉRAUD

Le plateau du Col de Vence

Le sol constitué de roches calcaires est à l'origine de l'aridité de ces milieux : l'eau s'infiltre en profondeur en dissolvant la roche et forme un relief dit « karstique ». L'altitude importante, l'absence d'eau en surface et la récurrence d'incendies expliquent les conditions rudes de développement de la flore. Néanmoins, les habitats du Col de Vence, garrigues basses et pelouses sèches, buissons et bosquets, abritent une grande partie de la biodiversité de la commune, dont le Damier de la Succise, l'Azuré du Serpolet ou l'Échiquier d'Occitanie.



Baou des Blancs © Eve LEBEGUE

Les escarpements rocheux des baous

Les falaises des baous constituent un chevauchement, c'est-à-dire la présence de terrains anciens (ère secondaire) au-dessus de terrains plus récents (ère tertiaire). Les falaises orientées au sud constituent des habitats naturels verticaux ou escarpés avec des conditions d'exposition contrastées. Les versants les plus chauds permettent à certaines plantes du littoral de s'y acclimater malgré l'altitude. Il est possible d'y observer le Cuivré mauvin ou l'Hespérie du Sida.



122

espèces de papillons de
jour vivent à Vence**

1. Agreste (*Hipparchia semele*)
2. Amaryllis (*Pyronia tithonus*)
3. Apollon* (*Parnassius apollo*)
4. Argus bleu-nacré (*Lysandra coridon*)
5. Argus de le Sanguinaire (*Eumedonia eumedon*)
6. Argus frêle (*Cupido minimus*)
7. Aurore (*Anthocharis cardamines*)
8. Aurore de Provence (*Anthocharis euphroides*)
9. Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*)
10. Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*)
11. Azuré de l'Esparcette ou Azuré de Chapman (*Polyommatus thersites*)
12. Azuré de la Badasse (*Glaucopsyche melanops*)
13. Azuré de la Bugrane ou Argus bleu (*Polyommatus icarus*)
14. Azuré de la Chevette ou Azuré Osiris (*Cupido osiris*)
15. Azuré de la Faucille (*Cupido alcetas*)
16. Azuré de la Jarosse (*Polyommatus amandus*)
17. Azuré de la Luzerne ou Azuré de Lang (*Leptotes pirithous*)
18. Azuré des Anthyllides ou Demi-Argus (*Cyaniris semiargus*)
19. Azuré des Cytises (*Glaucopsyche alexis*)
20. Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*)
21. Azuré des Orpins (*Scollitantides orion*)
22. Azuré du Mélilot (*Polyommatus dorylas*)
23. Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*)
24. Azuré du Thym (*Pseudophilotes baton*)
25. Bleu-nacré d'Espagne (*Lysandra hispana*)
26. Brun du pélarгонium (*Cacyreus marshalli*)
27. Cardinal (*Argynnis pandora*)
28. Céphale (*Coenonympha arcania*)
29. Chevron blanc (*Hipparchia fidia*)
30. Citron (*Gonepteryx rhamni*)
31. Citron de Provence (*Gonepteryx cleopatra*)
32. Collier-de-coraïl (*Aricia agestis*)
33. Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*)
34. Cuivré fuligineux (*Lycaena tityrus*)
35. Cuivré mauvin (*Lycaena alciphron*)
36. Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
37. Demi-Deuil (*Melanargia galathea*)
38. Diane (*Zerynthia polyxena*)
39. Échancré (*Libythea celtis*)
40. Échiquier d'Occitanie (*Melanargia occitanica*)
41. Fadet commun ou Procris (*Coenonympha pamphilus*)
42. Fadet des garrigues (*Coenonympha dorus*)
43. Faune (*Hipparchia statilinus*)
44. Flambe (*Iphiclidus podalirius*)
45. Fluoré (*Colias alfaccariensis*)
46. Gazé (*Aporia crataegi*)
47. Grand Collier argenté (*Boloria euphrasyne*)
48. Grand Nacré (*Speyeria aglaja*)
49. Grande Coronide (*Satyrus ferula*)
50. Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*)
51. Hermite (*Chazara briseis*)
52. Hespérie de l'Alcée (*Carcharodus alceae*)
53. Hespérie de l'Épiaire (*Carcharodus lavatherae*)
54. Hespérie de la Houque (*Thymelicus sylvestris*)
55. Hespérie de la Malope (*Pyrgus onopordi*)
56. Hespérie des Cirses ou Hespérie de Rambur (*Pyrgus cirsii*)
57. Hespérie des Hélianthes (*Pyrgus foulquieri*)
58. Hespérie des Potentilles (*Pyrgus armoricanus*)
59. Hespérie des Sanguisorbes (*Spialia sertorius*)
60. Hespérie du Carthame (*Pyrgus carthami*)
61. Hespérie du Chiendent (*Thymelicus acteon*)
62. Hespérie du Dactyle (*Thymelicus lineola*)
63. Hespérie du Faux-Buis ou Plain-chant (*Pyrgus alveus*)
64. Hespérie du Marrube (*Carcharodus floccifer*)
65. Hespérie du Sida ou Hespérie à bandes jaunes (*Pyrgus sidae*)
66. Lucine (*Hametis lucina*)
67. Machaon (*Papilio machaon*)
68. Marbré-de-vert (*Pontia daplidice*)
69. Mégère ou Satyre (*Lasiommata megera*)
70. Mélitée de Fruhstorfer (*Melitaea nevadensis*)
71. Mélitée de la Lancéole ou Mélitée des scabieuses (*Melitaea parthenoides*)
72. Mélitée des Centaures (*Melitaea phoebe*)
73. Mélitée des Linaires (*Melitaea delione*)
74. Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*)
75. Mélitée orangée (*Melitaea didyma*)
76. Mercure (*Arethusa arethusa*)
77. Moiré provençal (*Erebia epistygne*)
78. Morio (*Nymphalis antiopa*)
79. Moyen Nacré (*Fabriciana adippe*)
80. Myrtil (*Maniola jurtina*)
81. Nacré de la Filipendule (*Brenthis hecate*)
82. Nacré de la Ronce (*Brenthis daphne*)
83. Némusien (*Lasiommata maera*)
84. Ocellé de la Canche ou Amaryllis de Vallantin (*Pyronia cecilia*)
85. Pacha à deux queues ou Nymphale de l'Arbousier (*Charaxes jasius*)
86. Paon-du-jour (*Aglais io*)
87. Petit Mars changeant (*Apatura ilia*)
88. Petit Nacré (*Issoria lathonia*)
89. Petite Coronide (*Satyrus actaea*)
90. Petite Tortue (*Aglais urticae*)
91. Petite Violette (*Boloria dia*)
92. Piéride de l'ibérie (*Pieris mannii*)
93. Piéride de la Rave (*Pieris rapae*)
94. Piéride des Biscutelles (*Euchloe crameri*)
95. Piéride du Chou (*Pieris brassicae*)
96. Piéride du Lotier ou Piéride de la moutarde (*Leptidea sinapis*)
97. Piéride du Navet (*Pieris napi*)
98. Point de Hongrie (*Erynnis tages*)
99. Robert-le-diable ou Gamma (*Polygonia c-album*)
100. Sablé de la Luzerne (*Polyommatus dolus*)
101. Sablé provençal (*Polyommatus ripartii*)
102. Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*)
103. Silène (*Brintesia circe*)
104. Souci (*Colias croce*)
105. Sylvain azuré (*Limenitis reducta*)
106. Sylvaine (*Ochlodes sylvanus*)
107. Sylvandre (*Hipparchia fagi*)
108. Sylvandre helvète* (*Hipparchia genava*)
109. Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*)
110. Tacheté austral (*Pyrgus malvoides*)
111. Thécia de l'Amarel (*Satyrus acaciae*)
112. Thécia de l'Orme* (*Satyrus w-album*)
113. Thécia de l'Yeuze (*Satyrus ilicis*)
114. Vanesse des Chardons ou Belle-Dame (*Vanessa cardui*)
115. Virgule ou Comma (*Hesperia comma*)
116. Vulcain (*Vanessa atalanta*)



**Cette richesse de notre patrimoine naturel a été révélée par l'Atlas de la Biodiversité Communale dans lequel la ville de Vence s'est engagée. D'autres inventaires naturalistes ont été menés pour mieux connaître la flore, les oiseaux, les libellules, les amphibiens, les reptiles et les mammifères présents sur la commune.